

7 - FINANCES LOCALES

7.5 - Subventions

7.5.5 - Subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 21 mars 2024 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 15 mars 2024 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames Magali BARBOT, Amandine DELEBARRE, Nathalie MONTIÈGE et de Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Madame Marinette BURLETT et Messieurs Étienne CAMPENS et Franck KERZERHO étaient excusés.

Monsieur Olivier RICHEFOU, arrivé en séance à 20h40, n'a pas participé au vote de la délibération n° DE2024_03_21_01 et a participé aux votes des délibérations n° DE2024_03_21_02 à DE2024_03_21_20.

Date de convocation	15 mars 2024
Date d'affichage	15 mars 2024
Date d'affichage de la délibération	26 mars 2024

Pouvoirs :

Madame Marinette BURLETT à Monsieur Patrick PÉNIGUEL

Monsieur Étienne CAMPENS à Monsieur Ludovic PLESSIS

Monsieur Franck KERZERHO à Monsieur Mickaël LE STUNFF

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Madame Stéphanie DESMOTS, Directrice Générale des Services.

Madame Nathalie FOURNIER-BOUDARD, Adjointe au Maire, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

DE2024_03_21_05

US CHANGÉ VÉLO

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Considérant l'organisation d'un critérium au sein de l'agglomération de Changé, le samedi 8 juin 2024, par l'association de l'US Changé Vélo, il est proposé de soutenir cet événement en accordant une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission mixte Finances/Vie associative Sportive,
Culturelle et Animation Locale, réunie le 11 mars 2024,

Article 1 : **ACCORDE** à l'US Changé Vélo une subvention exceptionnelle de 1 000 € en vue de l'organisation du critérium, celle-ci sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 %, soit un acompte de 500 €, avant la tenue de la manifestation,
- le solde après la manifestation, sous réserve du résultat financier et des justificatifs.

Article 2 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Article 3 : **MANDATE** Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

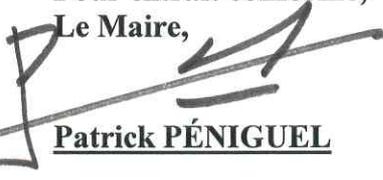
La secrétaire,


Nathalie FOURNIER-BOUDARD



Pour extrait conforme,

Le Maire,


Patrick PÉNIGUEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.